



BULLETIN D'INFORMATION 2019 - N° 4 du 04/03/2019

Paris : la chasse aux rats est ouverte

Article de Benoit Hasse du Parisien paru le 03/03/2019 sur le site <http://www.leparisien.fr/>



La campagne annuelle de dératisation débute ce lundi. Compte tenu de la prolifération des rongeurs, elle durera deux fois plus longtemps que les années passées.

Parisiens, à vous de jouer ! A partir de ce lundi, vous avez 4 mois devant vous pour « prendre toutes les mesures nécessaires en vue d'assurer la **destruction des rats** ». Voilà, brièvement résumé, la teneur de l'arrêté que le préfet de police de Paris a signé le 6 février pour lancer la campagne annuelle et générale de dératisation dans la capitale.

CHAMBRE SYNDICALE 3D

Désinfection, Désinsectisation et Dératisation

Maison de la Mécanique - 39/41 rue Louis Blanc – CS30080 - 92038 LA DEFENSE CEDEX
Tél. 01 43 34 76 20 – Fax. 01 43 34 76 18 – e-mail. secretariat@cs3d.info – Site Internet. www.cs3d.info

Contrairement à ce qu'on pourrait croire, cette opération mise en place chaque année au printemps (la période de pic de reproduction des rongeurs) ne vise pas à dépêcher des spécialistes de la dératisation dans les immeubles infestés. C'est une injonction faite aux propriétaires, aux locataires, aux syndicats d'immeubles, aux commerçants... de réaliser, eux-mêmes, les travaux pour éviter la prolifération des nuisibles dans les bâtiments qu'ils occupent.

« C'est une obligation imposée par le règlement sanitaire », rappelle Bruno Lassalle, adjoint à la direction de protection des populations de la préfecture de police dont dépend l'unité de prévention des nuisances animales. « Mais il ne s'agit pas de demander aux Parisiens de se mettre à exterminer les rats, rassure-t-il aussitôt. L'objectif est plutôt de leur demander de tout mettre en œuvre pour bien séparer deux mondes : celui des rats, le plus possible souterrain. Et celui des hommes, en surface. »

Attention aux grosses canalisations

Les affichettes annonçant la campagne (elles ont été distribuées aux principaux bailleurs de la capitale et sont affichées dans les commissariats, les mairies d'arrondissement...) détaillent les mesures de bon sens à réaliser : disposer de conteneurs à ordures étanches, munis de couvercle et en nombre suffisant ; ne pas laisser traîner de débris alimentaires, fermer les soupiraux soit par du grillage à mailles fines soit par des plaques métalliques percées ; boucher les éventuels trous dans les canalisations...

« Il faut être particulièrement attentif à l'état des grosses canalisations d'évacuation des eaux usées. Elles peuvent vite se transformer en autoroute à rats », indique Bruno Lassalle, en soulignant que les habitants disposeront cette année de plus de temps pour se mettre aux normes. « La campagne de dératisation qui durait deux mois a été portée à quatre mois, pour tenir compte de la *visibilité* de plus en plus grande des rats dans Paris. »

Une amende de 450 €

Pas question cependant pour les habitants de prendre cette campagne à la légère. A l'issue de l'opération (le 28 juin prochain), les inspecteurs de l'unité de prévention des nuisances animales effectueront des contrôles aléatoires dans les immeubles. « On réalise d'abord un diagnostic des travaux à réaliser », explique Laurent, l'un des inspecteurs concernés. « S'ils ne sont pas faits dans les deux mois, on fait des mises en demeure. Et si rien ne bouge, on verbalise ! »

Tarif de l'amende : 450 € par infraction (c'est-à-dire par point d'entrée des rongeurs non obturé). Plutôt cher pour un « trou à rat » !

UN FORMULAIRE DE SIGNALEMENT SUR LE SITE DE LA PRÉFECTURE

Lointains héritiers du « laboratoire du rat » (créée en 1929 à la suite de cas de pestes dans Paris), les agents de l'unité de prévention des nuisances animales n'interviennent pas directement sur les nuisibles. Ils effectuent des contrôles dans les immeubles ou les espaces privés (la voie publique étant du ressort de la mairie de Paris) puis prescrivent les travaux à réaliser pour remédier aux infestations.

Depuis le début de l'année, ces inspecteurs peuvent être sollicités par Internet, via un formulaire en ligne sur le site de la Préfecture de police (*). Leur bilan d'activité tend à montrer que la population des rats dans Paris (au moins 2 millions d'individus selon les estimations les plus optimistes) est bel et bien en augmentation.

L'an dernier, ils ont vu des rongeurs dans 24 % des immeubles visités. Ce taux s'élevait à 21 % en 2017 et à seulement 14 % en 2016.

*www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/Demarches/Particulier/Nuisances/Declaration-de-nuisances-animales-a-paris